

## Le Sacrement de la Réconciliation, une étape majeure du Jubilé de la Miséricorde (I)

---



Dans la Bulle d'indiction, *Misericordiae Vultus* (11 avril 2015), du Jubilé Extraordinaire de la Miséricorde, le Pape François parle du sacrement de la Réconciliation : *L'initiative appelée 24 heures pour le Seigneur des vendredi et samedi qui précèdent le IV<sup>ème</sup> dimanche de Carême doit monter en puissance dans les diocèses. Tant de personnes se sont de nouveau approchées du sacrement de la Réconciliation, et parmi elles de nombreux jeunes, qui retrouvent ainsi le chemin pour revenir au Seigneur, pour vivre un moment de prière intense, et redécouvrir le sens de la vie. Avec conviction, remettons au centre le sacrement de la Réconciliation, puisqu'il donne à toucher de nos mains la grandeur de la miséricorde. Pour chaque pénitent, ce sera une source d'une véritable paix intérieure* (n° 17).

Dans les lieux de culte et les sanctuaires du diocèse qui ont une Porte de la Miséricorde, j'ai demandé qu'il y ait, chaque semaine, la possibilité de célébrer le sacrement de la Réconciliation.

Beaucoup de prêtres, de diacres, de personnes engagées dans la vie consacrée, de fidèles laïcs ont, à propos du sacrement de la Réconciliation, des sentiments mitigés, des attitudes contrastées.

Cela existe encore ? Chez moi, il y a longtemps que ce sacrement n'est plus proposé pour des pénitents isolés. Tout se fait au début de l'eucharistie dominicale au moment du pardon des péchés.

Chez moi, il ne faut plus faire d'aveu de ses péchés, il suffit de se présenter devant le prêtre sans rien dire, comme quand on va communier, et on reçoit l'absolution.

Chez moi, on organise deux célébrations par an, durant le temps de l'Avent et le temps du Carême. Le prêtre préside une liturgie au cours de laquelle on écoute la Parole de Dieu ; puis vient une sorte d'examen de conscience ; on est libre d'aller auprès d'un prêtre pour

## ► Notre évêque nous parle

avouer ses péchés ; le prêtre dit un petit mot d'encouragement et donne l'absolution ; on retourne à sa place pour rendre grâce.

Moi, je me confesse quand je vais aux Journées mondiales de la Jeunesse. Là au moins il y a un évêque ou un prêtre qui m'écoute. Je raconte ma vie, mes joies, mes malheurs. Puis l'évêque ou le prêtre me reedit tout ce que j'ai dit et il me donne une bénédiction. Cela me fait un bien fou.

Moi, je suis divorcée remariée. Je me suis présentée une fois pour me confesser. Le prêtre m'a remballée en disant : je ne peux rien faire pour vous.

Il y a encore bien d'autres pratiques.

### **Un parcours historique pour découvrir le sacrement de la Réconciliation**

Je voudrais, pour éclairer la signification de ce sacrement, faire un parcours historique des différents types de célébration dans la liturgie latine. Cela permet de mieux percevoir la miséricorde du Père ainsi que ce que la tradition ecclésiale entend par « péché ». Dans ce parcours historique, le Nouveau Testament a une place particulière. Il ne reflète pas uniquement la pratique ecclésiale du I<sup>er</sup> siècle. Il demeure une source, une référence fondamentale pour chacune des périodes qui suivent, et donc aussi pour la nôtre.

#### **I. Nouveau Testament**

Nous connaissons bien le témoignage de Jésus. Il annonce la venue du Royaume de Dieu, qui est miséricorde. Au nom de Dieu, Jésus vient chercher les pécheurs pour les sauver. Avec Jésus, Dieu inaugure le temps de la grâce. En sa pâque, Jésus vainc les puissances du mal et inaugure un monde nouveau. Les disciples de Jésus sont envoyés pour prêcher en son nom la conversion et le pardon des péchés à toutes les nations (Luc 24,47). Tous les hommes peuvent accueillir la grâce de Dieu par la foi. Par le baptême qui les plonge dans la mort et la résurrection du Christ, ils deviennent enfants de Dieu. Ils constituent la nation sainte, le peuple que Dieu s'est acquis, cette Église que le

## ► Notre évêque nous parle

Christ a voulu rendre sainte et irréprochable en la purifiant avec l'eau qui lave (1 Pierre 1,14-23 ; 2,1-10 ; Ephésiens 5,26-27).

**Par la foi, par le baptême, le disciple de Jésus devient membre d'une communauté de saints. Il devient enfant du Père, par le mystère pascal du Fils unique, sous l'action de l'Esprit Saint.**

Et pourtant, le Nouveau Testament témoigne d'une tension entre un peuple de saints et la présence de pécheurs. Ainsi, dans la I<sup>ère</sup> Lettre de Jean, nous lisons : *Quiconque est né de Dieu ne commet pas de péché, car ce qui a été semé par Dieu demeure en lui : il ne peut donc pas pécher, puisqu'il est né de Dieu* (1 Jean 3,9-10). Or, au début de la même lettre de Jean, nous avons : *Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous égarons nous-mêmes, et la vérité n'est pas en nous* (1 Jean 1,8). Cela veut dire que, dans la communauté des saints, on trouve des pécheurs. Ceux-ci sont aux prises avec deux catégories de péchés.

### **Deux catégories de péchés**

D'abord les **péchés qui conduisent à la mort**, les péchés qui s'opposent directement au Royaume de Dieu. Il s'agit de l'apostasie, de l'idolâtrie et de l'hérésie. Ceux qui commettent ces péchés s'excluent du Royaume de Dieu : *Une fois que l'on a reçu la lumière, goûté au don du ciel, que l'on a eu part à l'Esprit Saint, que l'on a goûté la parole excellente de Dieu, ainsi que les puissances du monde à venir, si l'on retombe, il est impossible d'être amené à une nouvelle conversion, alors que soi-même, on crucifie de nouveau le Fils de Dieu et on le tourne en dérision* (Hébreux 6,4-6).

Ensuite les **autres péchés** qui consistent, d'une part, en des **faiblesses quotidiennes** et, d'autre part, en des **fautes plus graves**.

Les **faiblesses quotidiennes** entraînent une admonestation du pécheur au sein même de la communauté (2 Corinthiens 2,5-7 ; 1 Timothée 5,20 ; 2 Thessaloniens 3,14), la mise en quarantaine pour que le pécheur revienne à de meilleurs sentiments, le soutien des frères (Colossiens 3,13), le pardon mutuel permettant de participer ensemble

## ► Notre évêque nous parle

à la prière (Marc 11,25). On trouve encore l'aveu fait aux frères (Jacques 5,16), l'intercession fraternelle et la prière (1 Jean 5,16-17 ; Jacques 5,16-19).

Pour les **fautes plus graves**, il faut des mesures communautaires plus importantes, car elles peuvent faire tomber les plus faibles, appelés les petits. La mesure la plus spectaculaire est l'exclusion. Ainsi l'apôtre Paul demande d'éloigner Hyménée et Alexandre pour qu'ils apprennent à ne plus blasphémer (1 Timothée 1,19-20).

Ce n'est pas parce que les fautes plus graves entraînent l'exclusion qu'il s'agit d'une mesure définitive. **Les responsables des communautés doivent tout mettre en œuvre pour ramener les fidèles qui s'égarèrent, selon le modèle du Bon Pasteur** (Matthieu 9, 36). C'est ici que nous pouvons comprendre la correction fraternelle non comme une discipline sévère, mais comme une œuvre de miséricorde. La communauté peut pardonner dans la mesure où le pécheur s'amende, regrette sa faute, répare les torts qu'il a commis. Le texte de Matthieu éclaire bien cette situation : *Car, si vous pardonnez aux hommes leurs fautes, votre Père céleste vous pardonnera aussi. Mais si vous ne pardonnez pas aux hommes, votre Père non plus ne pardonnera pas vos fautes* (Matthieu 6,14-15 ; 18,33).

N'empêche, **si le pécheur s'obstine, il est considéré comme un ennemi de Dieu et un étranger à la communauté**. Nous en avons un témoignage dans la lettre à Tite : *Quant à l'hérétique, après un premier et un second avertissement, écarte-le, sachant qu'un tel homme est perverti et pécheur : il se condamne lui-même* (Tite 3, 10-11).

Des textes nous apparaissent vraiment très durs sur ce point : *Amen, je vous le dis : tout ce que vous aurez lié sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel* (Matthieu 18,18). Comment les premiers chrétiens ont-ils pu comprendre ces paroles ?

Peut-être la suite du texte permettrait-elle de mieux saisir ce qui est en jeu : *Et pareillement, amen, je vous le dis, si deux d'entre vous sur la terre se mettent d'accord pour demander quoi que ce soit, ils l'obtiendront de mon Père qui est aux cieux. En effet, quand*

## ► Notre évêque nous parle

*deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis là, au milieu d'eux* (Matthieu 18, 19-20). La possibilité de lier ou de délier appartient à Dieu ; ceux qui, au nom de Dieu, lient ou délient le font avec l'intime conviction que Dieu ne peut refuser aux siens ce qu'ils demandent avec foi dans la prière.

**Une petite synthèse du Nouveau Testament** pourrait se déployer comme suit.

D'abord **l'évocation de l'apôtre Paul** : *Le monde ancien s'en est allé, un monde nouveau est déjà né. Tout cela vient de Dieu ; il nous a réconciliés avec lui par le Christ, et il nous a donné le ministère de la réconciliation. Car c'est bien Dieu qui, dans le Christ, réconciliait le monde avec lui : il n'a pas tenu compte des fautes, et il a déposé en nous la parole de la réconciliation. Nous sommes donc les ambassadeurs du Christ, et par nous c'est Dieu lui-même qui lance un appel : nous le demandons au nom du Christ, laissez-vous réconcilier avec Dieu* (2 Corinthiens 5,17-20).

Ensuite vient **l'évocation du péché**, qui a plusieurs degrés de gravité. Il existe des faiblesses quotidiennes et des remises en cause radicales de la vie baptismale et de la mission ecclésiale. En introduisant des éléments du monde ancien, le péché est une offense faite au Christ car il remet en cause son action de salut dans le mystère pascal et il oublie ou nie l'amour par lequel il a donné sa vie pour nous.

Dans cette perspective, **l'Église rappelle le don de la sainteté et témoigne de la miséricorde de Jésus venu chercher et sauver ce qui était perdu** (Luc 19,10). Dans ce qui est mis en oeuvre pour les pécheurs, la prière joue un rôle fondamental. Comme le Christ implorait le pardon de son Père pour ceux qui le mettaient à mort (Luc 23,34), les chrétiens implorent et pardonnent. Les responsables des communautés réintroduisent les pécheurs dans le dessein de Dieu : la réconciliation avec l'Église est réconciliation avec le Père, sous l'action de l'Esprit, par le Christ présent dans la communauté (Jean 20,22-23 ; 1 Corinthiens 12,4 et suivants), à qui il convient de confesser sa faute.

# ► Notre évêque nous parle

## II. II<sup>e</sup> siècle

Vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle, nous avons déjà de grandes communautés ecclésiales, dont certains membres commettent des fautes graves. Que faire vis-à-vis de ces grands pécheurs ?

### **Le Pasteur, d'Hermas**

Un texte donne quelques indications. Il s'agit du *Pasteur*, attribué à Hermas, dont le contenu dépend à la fois de l'Apocalypse de saint Jean, du pape Clément de Rome, d'auteurs du milieu du II<sup>e</sup> siècle et d'un rédacteur des années 160 à 170. Nous y trouvons le témoignage d'une communauté chrétienne qui a en son sein beaucoup de pécheurs. Certains docteurs de cette communauté estiment que les pécheurs ne peuvent pas faire pénitence, car seule la pénitence au moment du baptême est valable. Si on commet des fautes graves par après, comme le fait de tuer quelqu'un, on est abandonné au jugement de Dieu. Hermas n'est pas d'accord avec cette opinion : *Dans sa grande miséricorde, le Seigneur a eu pitié de ses créatures et a établi cette pénitence. Si donc quelqu'un, après ce grand et solennel appel, cède aux tentations du diable et tombe dans le péché, il peut faire pénitence une fois ; mais s'il retombe et qu'il se repente, ce sera inutile à un tel homme : il vivra difficilement* (Précepte IV, 3,4-6).

La réception du *Pasteur* d'Hermas dans de nombreuses communautés ecclésiales aboutira à considérer la pénitence comme un second baptême, qui ne peut pas être réitéré.

### **Tertullien (155/160)**

Cette conception de la pénitence unique est reprise par Tertullien (Quintus Septimius Florens Tertullianus), né à Carthage entre 155 et 160, d'un père officier païen de la garnison de la capitale de l'Afrique romaine. Étudiant brillant, il part à Rome, d'où il revient pour devenir chrétien vers l'âge de trente ans. Il est bouleversé par le spectacle des martyrs. Devenu prêtre, bien que marié, il veut une Église parfaite, de héros et de saints.

## ► Notre évêque nous parle

Dans *De paenitentia*, un texte composé entre 198 et 206, Tertullien donne des informations sur le statut des pénitents dans l'Église de Carthage. Pour eux, il y a d'abord l'exomologèse, un ensemble d'actes par lesquels celui qui a gravement péché avoue sa faute à Dieu, se reconnaît publiquement pécheur devant la communauté et témoigne de sa volonté de conversion. L'exomologèse s'exprime dans le port du cilice, le jeûne, la prière, le recours au chef de la communauté. Après un temps d'expiation, ou de satisfaction plus ou moins long selon la gravité de la faute, intervient la réconciliation avec l'Église par l'intervention de l'évêque. Cette pénitence ne peut avoir lieu qu'une fois dans la vie.

Quels sont les péchés graves, à l'époque ? Idolâtrie, blasphème, homicide, adultère, fornication, faux témoignage, mensonge, spectacles du cirque ou du stade. Les autres péchés, moins graves, sont remis par le jeûne, la charité, l'aumône et surtout par la prière, la prière du pécheur et la prière de la communauté, qui culmine dans la célébration eucharistique célébrée pour la rémission des péchés.

+ Guy,  
Evêque de Tournai